

| | | |
|---|---|---------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 22 décembre 2017 | N° 2017-805 |

Convocation du 15 décembre 2017

Aujourd'hui vendredi 22 décembre 2017 à le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel VERNEJOUL, Mme Dominique IRIART, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES
Mme Brigitte TERRAZA à M. Michel VERNEJOUL
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Andréa KISS à M. Thierry TRIJOLET
M. Erick AOUIZERATE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE
Mme Magali FRONZES à M. Benoît RAUTUREAU
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Guillaume GARRIGUES
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme BOST à M. GUICHOUX jusqu'à 11h00
M. RAYNAL à M. MARTIN jusqu'à 10h30
M. PUJOL à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h10
Mme JACQUET à M. ALCALA à partir de 11h20
M. DUCHENE à Mme WALRYCK à partir de 12h05
Mme FERREIRA à M. FELTESSE jusqu'à 11h20
M. TURBY à M. SUBRENAT jusqu'à 11h00
M. BOURROUILH-PAREGE à Mme BOUDINEAU à partir de 12h05
M. BRUGERE à Mme CUNY à partir de 12h00
Mme CUNY à Mme COLLET jusqu'à 10h00
M. FELTESSE à Mme FERREIRA à partir de 12h00
Mme JARDINE à M. DELLU à partir de 12h00
Mme LEMAIRE à Mme VILLANOVE à partir de 12h10
Mme PIAZZA à M. FRAILE MARTIN à partir de 12h00
M. POIGNONEC à Mme LOUNICI à partir de 12h10
Mme TOURNEPICHE à M. TOURNERIE à partir de 11h00
Mme TOUTON à Mme CHAZAL à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER part à 11h50

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|---|---------------------|
|  | Conseil du 22 décembre 2017 | Délibération |
| | Direction générale RH et administration générale Direction pilotage emploi et dialogue social | N° 2017-805 |

**Direction de l'énergie, de l'écologie et du développement durable - Adaptation de l'organisation -
Décision - Autorisation**

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. La DEEDD : une direction en construction, autour de missions diversifiées et en expansion

Créée au 1^{er} janvier 2016 dans le cadre de la démarche de métropolisation et de mutualisation engagée initialement par la Communauté urbaine de Bordeaux (Cub) et ses communes membres, la Direction énergie, écologie et développement durable (DEEDD) est une direction mutualisée regroupant des missions et services issus de divers horizons (communes, plusieurs directions de La Cub) et pour certains de transferts de compétences consécutifs à la loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles).

Chargée de mettre en œuvre la transition énergétique et écologique du territoire métropolitain, la DEEDD doit également assurer le pilotage stratégique et l'évaluation de la politique de développement durable et climat énergie de la Métropole. Elle conduit une action transversale au sein de la collectivité, et une animation territoriale, au service des communes et des habitants. Elle porte des thématiques et pilote des compétences très variées : énergie (production et distribution, mais aussi maîtrise des consommations), gestion de l'éclairage public et d'équipements connectés, qualité de l'air, santé environnementale, adaptation au changement climatique, gouvernance alimentaire, accompagnement au changement de comportements, participation citoyenne, solidarités territoriales...

a. Un fort niveau de complexité des missions et conditions d'exercice

Entité fraîchement constituée, la DEEDD investit progressivement ses divers champs d'intervention et en découvre toute la complexité. En effet, la DEEDD **gère en son sein des services de natures et portées très diverses** : des services techniques opérationnels (en régie et via des délégations de service public- (DSP)), des services dédiés à l'animation et la mise en œuvre de politiques publiques, des services en charge de missions d'observation et de prospective territoriale, la gestion d'un établissement recevant du public. Cette diversité des thématiques, des modes opératoires et des supports juridiques et financiers, nécessite pour

chacun des services des moyens de fonctionnement spécifiques et globalement des fonctions support solides et adaptées.

La DEEDD **assume en outre un rôle de service commun avec la ville de Bordeaux**, notamment en matière d'éclairage public. Ceci induit pour les équipes la nécessité de travailler en permanence sur des outils informatiques et des budgets différents, au rythme d'instances décisionnelles distinctes. Ceci induit également l'organisation d'interfaces opérationnelles et fonctionnelles avec le pôle territorial de Bordeaux et l'apprentissage de nouveaux modes de faire.

La DEEDD **assume enfin la gestion des nouvelles compétences en matière d'énergie**, transférées par la loi en 2015 : réseaux de chaleur et de froid, concessions de gaz et d'électricité, autorité organisatrice de l'énergie. La réalité du contenu des missions et de la complexité des dossiers relevant de ces compétences se révèle au fur et à mesure que les services les investissent.

b. Une rapide montée en charge des activités

La DEEDD connaît par ailleurs un fort accroissement de son plan de charge, en lien avec :

▪ Le déploiement de projets structurants :

- En matière de baisse des consommations d'énergie sur le territoire : la plateforme de rénovation énergétique du bâti (janvier 2017) et la société d'économie mixte (SEM) Bordeaux Métropole Energie (juillet 2017), au sein de laquelle des activités de tiers-financement vont être développées.
- En matière de développement de la production d'énergie renouvelable : réseau de chaleur Saint Jean Belcier (mise en service décembre 2016), réseau de chaleur plaine rive droite (attribution de la DSP en décembre 2016), fermes photovoltaïques sur les anciennes décharges de Labarde et du Bourgailh (attribution de l'autorisation d'occupation des territoires (AOT) en juin 2017).
- En matière d'amélioration de la santé : adoption de l'accord cadre multi-partenarial du contrat local de santé métropolitain (mai 2017), création du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable (mai 2017).

▪ l'adoption d'une nouvelle politique de développement durable aux objectifs ambitieux :

Le plan d'actions pour un territoire durable à haute qualité de vie voté en juillet 2017, décline une série d'actions à mettre en œuvre à court et moyen terme, pour parvenir à l'objectif ambitieux d'une Métropole à énergie positive à l'horizon 2050. Sur les trois axes de ce plan (énergie, aménagement durable, mobilisation des acteurs), les actions proposées visent à aller plus loin dans les politiques jusqu'alors portées par la Métropole, et viennent donc alourdir les plans de charge des équipes. L'animation de ce Plan, en interne à Bordeaux Métropole, auprès des communes et de l'ensemble des acteurs du territoire, représente également un surcroît d'activité pour les services.

▪ Le nécessaire renouvellement de divers contrats d'envergure :

- En matière d'énergie, d'ici fin 2021, six DSP doivent être renouvelées : les réseaux de chaleur des Hauts de Garonne et de Bordeaux-Mériadeck, les concessions d'électricité de Bordeaux, Bègles et Saint Médard, la concession de gaz d'Ambarès.
- En matière d'éco-exemplarité et de performance de la collectivité, les labellisations (quadriennales) Citerg'ie de Bordeaux Métropole et de la ville de Bordeaux sont à renégocier en 2018.

2. La DEEDD, une direction à redimensionner

Le niveau de complexité des sujets traités et des conditions de mise en œuvre des missions de la direction n'ayant pas été suffisamment anticipé, le développement de son activité se révélant plus fort et rapide, un redimensionnement notable des services de la DEEDD s'impose.

Deux démarches concomitantes doivent être menées :

- **une adaptation de l'organisation pour gagner en efficacité, autour de :**
 - la création d'un service dédié aux actions de rénovation énergétique du bâti ;
 - le recentrage dans un centre dédié, des missions liées à l'animation et la mise en œuvre des plans d'action relatifs à la politique de développement durable portée par la collectivité ;
 - la transformation du centre appui et coordination en deux centres spécialisés, l'un sur les fonctions ressources humaines (RH) et administration générale, l'autre sur les fonctions finances et marchés.

- **Un renforcement des effectifs pour faire face au plan de charge, répartis comme suit :**
 - Service rénovation énergétique habitat tertiaire : + 2A et 1B
 - Service production et distribution d'énergie : + 2A
 - Service santé et qualité de vie : + 1A
 - Service pilotage stratégique : + 1A pour le nouveau centre finances - marchés et + 2A dans le centre territoires et transition énergétique.

Ces évolutions sont détaillées ci-après, service par service, et trouvent leur traduction dans l'organigramme révisé ci-joint.

a. Le service pilotage stratégique

Ce service est actuellement constitué de deux centres : le **centre appui et coordination** et le **centre transitions énergétique et écologique**.

- ✓ Le **centre appui et coordination**, composé d'un chef de centre et de cinq assistants administratifs et comptables, assume pour l'ensemble des services, les missions suivantes : assistance administrative des quatre services opérationnels et assistance personnelle du directeur, de la directrice adjointe et de la vice-présidence ; gestion des circuits de délibérations (instances Bordeaux Métropole et ville de Bordeaux) ; préparation et exécution des budgets gérés par la direction (budgets métropolitains à hauteur de 5,4 millions sur le budget principal et 1,2 million sur le budget annexe des réseaux de chaleur ; budget Ville de Bordeaux à hauteur de 8,2 millions) ; exécution comptable des marchés de la direction (57 marchés actifs en 2017) ; gestion des fonctions RH déconcentrées ; instruction administrative et traitement comptable des subventions versées d'une part aux associations bordelaises et métropolitaines œuvrant dans le champ du développement durable et d'autre part aux particuliers s'engageant dans des travaux de rénovation énergétique de leur habitation ; assistance à l'organisation des événements pilotés par la direction (ex : Assises européennes de la transition énergétique, journées de valorisation des Juniors du développement durable ou des défis famille à énergie positive, inauguration des expositions de la Maison Ecocitoyenne, ...).

Jusqu'à présent, les missions liées à la passation et au suivi administratif des marchés de la direction étaient assumées par chacun des services « utilisateurs ». Cependant, eu égard au nombre important de marchés gérés et à la complexité d'une partie d'entre eux (notamment groupement de commandes partagés avec les communes et les pôles territoriaux), il apparaît nécessaire de structurer une fonction marchés à l'échelle de la direction : planification, conduite centralisée des procédures de passation avec prise en charge du volet administratif, de l'écriture du marché à la notification, gestion des avenants.

Par ailleurs, le volume et la diversité des budgets gérés requièrent une rationalisation de l'organisation des missions des comptables, mais aussi le développement d'outils de pilotage, d'analyse et de prospective financières aujourd'hui inexistantes.

Aussi, il est proposé de transformer le Centre appui et coordination en deux centres spécialisés et renforcés :

- un **centre RH et administration générale**, assumant les missions d'assistance administrative et personnelle, de gestion RH, de gestion des circuits de délibération, d'instruction des subventions et d'appui à l'organisation des événements ; il serait composé d'un chef de centre (rédacteur actuellement chef du centre appui et coordination), de deux assistants administratifs et d'un rédacteur (aujourd'hui

rattachés respectivement au centre coordination et appui et au service animation des transitions énergétiques et écologiques du territoire);

- un **centre finances-marchés**, assumant les missions de préparation et exécution budgétaire (incluant l'analyse et la prospective), le pilotage d'une fonction marché centralisée, telle que décrite précédemment, et l'appui au service production et distribution d'énergie en période de renouvellement des contrats de DSP ; il serait composé d'un chef de centre catégorie A à recruter et des trois assistants comptables déjà en poste.
- ✓ Le **centre transitions énergétique et écologique**, composé d'un chef de centre et d'un rédacteur, est chargé de piloter l'Agenda 21, le Plan climat air énergie territorial et la démarche Cit'ergie, d'en assurer le suivi, la coordination et l'évaluation. Il mobilise les instances de gouvernance et de pilotage des deux documents cadre.

Il a par ailleurs vocation à mettre en œuvre et animer un observatoire des territoires chargé de suivre des indicateurs territoriaux, de mesurer l'impact des actions engagées et de vérifier leur efficacité au regard des objectifs stratégiques définis par la Métropole et les communes mutualisées. Il élabore ainsi notamment les rapports annuels de développement durable.

Comme évoqué précédemment, avec la récente adoption du Plan d'action haute qualité de vie pour un territoire durable et du nouveau Plan climat air-énergie territorial (PCAET) métropolitain, les élus de Bordeaux Métropole ont choisi d'inscrire leur territoire dans une trajectoire « énergie positive à 2050 » extrêmement ambitieuse. L'atteinte de cet objectif nécessite le déploiement de moyens d'animation et d'ingénierie importants, afin de garantir l'effective mise en œuvre des actions programmées, mais aussi de mobiliser et d'accompagner les communes et l'ensemble des acteurs relais (entreprises, tissus associatif et citoyens) œuvrant pour la transition énergétique et écologique.

Pour ce faire, il est proposé de renforcer les moyens de ce centre, au regard d'une augmentation de son plan de charge et d'un élargissement de ses missions. Ce centre ainsi redimensionné, et dont la dénomination deviendrait le **centre territoires et transitions** afin de souligner son rôle d'animation territoriale, serait composé de 3 agents de catégorie A (dont un chef de centre, 1 chargé de mission animation, suivi et évaluation des plans, 1 chargé de mission partenariats et contractualisations) et 1 agent de catégorie B.

Ce centre serait chargé d'animer et de coordonner la mise en œuvre du plan d'actions pour un territoire durable à haute qualité de vie récemment adopté, en développant une animation multi-dimensionnelle : réseau d'agents métropolitains porteurs d'actions ou de pratiques éco-exemplaires, communes membres de la Métropole à même de démultiplier les actions de proximité à destination de divers publics, territoires voisins potentiellement partenaires d'actions innovantes et d'échanges de ressources, entreprises et associations dont les activités peuvent participer à l'atteinte des objectifs du plan.

Parallèlement, le centre territoires et transitions assurerait le suivi et l'évaluation du plan d'actions, via un outil de reporting permettant de rendre compte de l'état d'avancement de la politique de développement durable de la Métropole, mais aussi une base de données composée d'indicateurs environnementaux et énergétiques. Ces outils viendraient nourrir les rapports annuels de développement durable élaborés, diffusés et vulgarisés par l'équipe du centre.

Celle-ci aurait également pour mission de concourir au rayonnement métropolitain, en renforçant les relations de Bordeaux Métropole avec d'autres territoires, voisins ou plus lointains, les institutions et les partenaires. Il assurerait ainsi le suivi et l'animation de conventions de partenariats (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), territoire à énergie positive pour une croissance verte,...), les candidatures de la Métropole dans des démarches de labellisation comme par exemple Cit'ergie, l'organisation des Assises européennes de la transition énergétique en partenariat avec le Grand Genève et la Communauté urbaine de Dunkerque.

Le centre aurait enfin en charge la veille sur les appels à projets et manifestation d'intérêt, l'élaboration de dossiers de demandes de subventions pour l'ensemble de la direction, la gestion des contrats de co-développement et des contrats d'engagement, le développement d'outils numériques spécifiques (ex : cadastre solaire).

b. Le service sobriété et efficacité énergétique

Ce service assume des missions en lien avec la maîtrise de la demande d'énergie, dans les secteurs de l'habitat privé et tertiaire et de l'éclairage public. Il est composé de deux centres et d'une mission.

- ✓ Le **centre conception lumière, électricité et architecture réseaux** est chargé de définir des stratégies d'aménagement lumière du territoire et d'architectures des réseaux électriques (schémas directeurs, conception lumière, efficacité énergétique, enfouissement de réseaux...). Il délivre ainsi une expertise pointue au service d'un développement homogène et performant de l'éclairage urbain sur le territoire, sous forme d'études préalables diverses. Par ailleurs, service commun pour la ville de Bordeaux, il assure sur ce périmètre le pilotage des travaux d'enfouissement et de renouvellement des réseaux d'éclairage public, ainsi que de la maintenance et de la rénovation des mises en lumière.

Ce centre est composé d'un chef de centre catégorie A et de deux techniciens, qui travaillent en interface étroite avec une équipe opérationnelle du pôle territorial de Bordeaux, sur laquelle il exerce une autorité fonctionnelle.

- ✓ Le **centre innovation, maîtrise patrimoniale et équipements connectés** élabore des études d'implantation, de raccordement et de maintenance des infrastructures de recharge de véhicules électriques, participe à la conception des projets d'aménagement, pilote des diagnostics terrain et de géolocalisation des réseaux, établit la cartographie des réseaux d'éclairage et mobiliers connectés et gère les supervisions et gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO). Il assure de plus un travail prospectif et d'accompagnement des projets de type smart grids sur le territoire. Par ailleurs, service commun pour la ville de Bordeaux, il gère également sur ce périmètre les travaux d'installation et la maintenance des bornes d'accès, des radars pédagogiques, des caméras de vidéo-surveillance et des bornes taxis.

Ce centre est composé d'un chef de centre catégorie A, de deux techniciens et d'un cartographe-SIG.

- ✓ La **mission rénovation énergétique de l'habitat**, composée de deux chargés de mission, est chargée d'animer une dynamique de rénovation énergétique du parc privé, autour de la création d'une plateforme locale à destination des propriétaires et copropriétaires, et de la mobilisation des professionnels du bâtiment, de l'immobilier et du secteur bancaire. A l'échelle de la Métropole, 350 000 logements du parc bâti résidentiel ancien sont potentiellement à rénover, et constituent donc un gisement d'économies d'énergie substantiel qu'il est primordial de susciter.

Avec la mise en service de la plateforme « *Ma Rénov Bordeaux Métropole* » en janvier 2017, et le développement à venir de prestations de tiers financement au sein de la nouvelle SEM Bordeaux Métropole énergie (BME) créée en juillet 2017, l'activité de la mission rénovation énergétique de l'habitat connaît un très fort accroissement, qui justifie sa structuration au sein d'un service dédié, aux effectifs renforcés.

Ainsi est-il proposé de créer un **service rénovation énergétique habitat & tertiaire**, qui serait chargé de la définition et de l'animation de la politique de rénovation énergétique de l'habitat et du parc tertiaire privé sur les 28 communes de la métropole (mission de service public).

Via la plate-forme « *Ma Rénov Bordeaux Métropole* » et des actions spécifiques pour les cibles logement social et parc tertiaire privé, il animerait l'ensemble du tissu des maîtres d'ouvrages, des professionnels du secteur (conseillers rénovation : Espaces Info Energie, Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC), opérateurs Anah, Agence départementale d'information sur le logement (ADIL), mais aussi architectes, bureaux d'études, entreprises et artisans, banques, professionnels de l'immobilier, ...) ainsi que les communes de la Métropole, afin d'assurer leurs montées en compétences respectives et la promotion de la rénovation globale. Ces actions conjuguées permettraient de stimuler le marché de la rénovation énergétique et de favoriser la concrétisation des projets individuels ou collectifs de travaux de rénovation performants, pour atteindre l'objectif de 9 000 logements rénovés par an (contre à peine 2 000 aujourd'hui) visé par le plan haute qualité de vie pour un territoire durable.

Le **service rénovation énergétique habitat & tertiaire** assurerait également une interface privilégiée avec la SEM BME, opérateur public-privé dont l'activité de tiers-financement (intervenant dans le champ concurrentiel), constituera un relais possible à l'action de la collectivité. Celle-ci consistera en effet, en complément à l'offre bancaire de marché, à avancer le financement nécessaire à l'opération de rénovation de

telle sorte que le bénéficiaire rembourse le coût des travaux par un versement régulier dont le montant découle en tout ou partie des économies d'énergie générées.

Pour remplir l'ensemble de ces missions, ce nouveau service devrait être dimensionné de la façon suivante : un chef de service catégorie A, un chef de projet plateforme catégorie A, un chargé de mission développement de la plateforme catégorie A, un chargé de mission parc tertiaire privé et logement social catégorie A, et un technicien CEE (certificats d'économie d'énergie) et web catégorie B.

Parallèlement, le **service sobriété et efficacité énergétique** demeurerait sous sa forme actuelle avec ces deux centres dédiés aux missions relatives à l'éclairage public et aux équipements connectés, dans l'attente d'une décision des élus métropolitains sur l'opportunité et les modalités d'un transfert de la compétence éclairage public des communes vers la Métropole. La question de ce transfert de compétence sera étudiée dans le courant de l'année 2018, mobilisant d'ailleurs une partie de l'équipe du service. Les résultats de cette étude seront vraisemblablement de nature à impacter le dimensionnement du service, dont l'évolution fera alors l'objet d'un prochain projet de réorganisation. Dans l'attente, il est néanmoins proposé de renommer le service, pour tenir compte de son changement de périmètre, de la façon suivante : **service éclairage, réseaux secs et équipements connectés**.

c. Le service production et distribution d'énergie

Ce service porte deux grands types de missions, en lien avec les transferts de compétences en matière d'énergie consécutifs à la loi MAPTAM.

Le premier est centré sur la gestion des sept contrats de concession de gaz et des 9 contrats de concessions d'électricité transférés à la Métropole en 2015 : deux chargés de missions (un attaché et un ingénieur) assurent ainsi le suivi et le contrôle de ces contrats ainsi que le suivi des activités des syndicats d'électricité au sein desquels la métropole est représentée. Ils instruisent également les demandes de financement des extensions de réseaux d'électricité, conduisent les études de desserte électrique des opérations d'aménagement et participent aux négociations relatives aux évolutions contractuelles ou aux renouvellements des concessions.

Le second, assumé par trois chargés de mission (un attaché et deux ingénieurs), embrasse la question du développement des énergies renouvelables et a pour objets :

- La planification énergétique, via l'élaboration d'un schéma directeur de développement des énergies renouvelables à l'échelle de l'ensemble du territoire métropolitain, mais aussi la mise en place des instances de gouvernance territoriale permettant à la Métropole d'exercer son rôle d'autorité organisatrice de l'énergie transféré par la loi en 2015 ;
- le développement de projets de production d'énergie renouvelable ou de récupération, initiés par la collectivité ou des porteurs de projets privés : réseaux de chaleur, fermes photovoltaïques, équipements de production photovoltaïque sur le bâti public ou privé, unités de méthanisation... Ce volet « développement » amène notamment le service à mener des études de faisabilité de nouveaux réseaux de chaleur sur diverses communes du territoire.
- la gestion de certains de ces équipements de production et distribution d'énergie : à ce jour uniquement des réseaux de chaleur (quatre réseaux via des DSP à suivre et contrôler - Hauts de Garonne, Saint Jean Belcier, Mériadeck, Plaine Rive Droite- et un réseau en régie - Saint Médard en Jalles- dont le suivi du prestataire exploitant et la facturation des usagers) sont à réaliser.

Après deux années d'exercice de ses nouvelles compétences en matière d'énergie, qui ont également vu la mise en œuvre de deux nouveaux réseaux de chaleur structurants, le service production et distribution d'énergie se révèle sous-dimensionné, au regard d'une part de la complexité de ses missions et d'autre part du rythme important des projets qu'il doit accompagner ou porter en propre, pour atteindre l'objectif cible du territoire à énergie positive à l'horizon 2050. Par ailleurs, le plan de charge relatif au renouvellement des contrats de délégation (DSP réseaux de chaleur et concessions gaz et électricité) se révèle particulièrement lourd, avec 6 contrats à renouveler dans les cinq prochaines années.

C'est pourquoi il est proposé de renforcer les effectifs du service, par deux postes supplémentaires de chefs de projet réseaux de chaleur catégorie A, destinés au développement de nouveaux projets et au suivi/contrôle des services délégués.

d. Le service santé et qualité de vie

Composé d'un chef de service et de trois chargés de mission, ce service porte une animation territoriale à l'échelle métropolitaine sur plusieurs thématiques en lien avec la santé environnementale :

- Le suivi de la qualité de l'air sur la Métropole, en partenariat avec l'organisme de surveillance régionale ATMO Nouvelle-Aquitaine, et l'accompagnement de projets concourant à l'amélioration de la qualité de l'air (par exemples zones à circulation restreinte) ; le suivi de la prise en compte de l'adaptation au changement climatique, notamment dans les opérations d'aménagement urbain (lutte contre les îlots de chaleur / promotion des îlots de fraîcheur), via par exemple le développement d'un outil d'aide à la décision (Score ICU) ou le déploiement de formations à l'attention des divers acteurs ;
- La promotion de systèmes alimentaires relocalisés et favorisant la production et la consommation de produits sains, accessibles à tous, notamment via la mise en œuvre d'une gouvernance territoriale (Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable de Bordeaux Métropole créé en mai 2017) et l'accompagnement de porteurs de projets (agriculteurs, AMAP, réseaux de producteurs et épiceries solidaires, associations porteuses d'actions de sensibilisation....).
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un contrat local de santé (CLS) métropolitain, outil de coordination des acteurs locaux, de structuration et de valorisation des initiatives communales et intercommunales, et de préfiguration du projet territorial de santé de Bordeaux Métropole.

Avec l'adoption d'un accord cadre multi-partenarial (Bordeaux Métropole, communes, Agence régionale de santé (ARS), Centre Hospitalier universitaire (CHU), Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), syndicat professionnels, ...) pour la formalisation d'un CLS métropolitain en mai dernier, le service s'est engagé à l'automne dans une phase d'élaboration partagée du plan d'action du CLS, qui sera soumis au vote du Conseil en janvier prochain.

Afin de pouvoir assurer le pilotage de la mise en œuvre et l'animation globale de ce plan d'actions quinquennal, qui couvrira de nombreuses thématiques (*promotion des environnements et modes de vie favorables à la santé, réduction des inégalités territoriales de santé, promotion de la santé mentale, accompagnement de proximité des publics âgés et en situation de handicap*), la consolidation de l'effectif du service par la création d'un poste de chargé de mission dédié au CLS est indispensable, en appui du chef de service qui assume aujourd'hui pour une partie de son temps de travail la gestion de ce dossier. Ce chargé de mission assumerait les missions de coordination du contrat local de santé et l'animation du projet métropolitain de santé, conformément aux termes de l'accord cadre.

Ce poste de chargé de mission sera pourvu en interne par un agent déjà investi sur le CLS et sera remplacé sur son poste actuel.

e. Le service animation des transitions énergétique et écologique des territoires

Composé d'un chef de service, et de 7 agents (1 B et 6 C), ce service assume des missions de sensibilisation en direction de divers publics, dans l'objectif de susciter et d'accompagner les changements de comportements et de pratiques. Il valorise ainsi l'ensemble des actions de la direction, et contribue à améliorer leur portée. Il conduit des actions de communication et produit des outils et supports de communication pour l'ensemble des services de la DEEDD.

Pour ce faire, il porte l'animation de deux dispositifs majeurs :

- les Juniors du Développement Durable, en relation avec la Direction des services départementaux de l'éducation nationale DSDEN chargée de définir les programmes pédagogiques scolaires, qui s'adressent aux enseignants et élèves des écoles maternelles et primaires sur des thématiques en lien avec le développement durable ;
- le défi familles à énergie positive, qui s'adresse à des groupes d'habitants, familles ou amis, souhaitant s'inscrire dans des pratiques d'économie d'eau et d'énergie, mais aussi de meilleure gestion de leurs déchets.

Par ailleurs, le service gère un établissement recevant du public : la Maison Ecocitoyenne, située à Bordeaux. Cet équipement valorise les initiatives locales, assure la programmation d'événements pour permettre aux visiteurs de mieux connaître les grands enjeux du développement durable tout en leur donnant les clefs pour adopter un comportement vertueux, anime des ateliers pratiques, propose des expositions, des conférences, des débats citoyens. Depuis la mutualisation, cet équipement constitue également un centre de ressources pour les communes, qui peuvent notamment bénéficier de prêt d'expositions.

Il est proposé de modifier la dénomination du service, qui deviendrait le **service accompagnement et participation des publics**.

Enfin, compte tenu de la spécificité de certains postes de catégorie A, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires pour les 7 postes de catégorie A suivants :

- Un chargé de mission développement de la plateforme
- Un chargé de mission parc tertiaire privé et logement social
- Deux chefs de projet réseaux de chaleur
- Un chargé de mission suivi évaluation des plans
- Un chargé de mission partenariats et contractualisations
- Un ingénieur distribution d'énergie

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires et de la délibération 2015/824 du 18 décembre 2015 relative au régime indemnitaire, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 30 892€ euros (1^{er} échelon du grade d'ingénieur) et 59 231€ euros annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur principal) ou du cadre d'emplois des attachés ainsi qu'au régime indemnitaire correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 27 614,25 € (1^{er} échelon du grade d'attaché) et 52 470,57 € (dernier échelon du grade d'attaché principal).

A ces montants, il conviendra d'ajouter les sommes brutes de 19,44 € mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'arrêté du Président n°2016/2226 en date du 20 décembre 2016 arrêtant l'organisation générale des services,

VU l'avis émis par le comité technique du 7 décembre 2017,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'afin de permettre un meilleur fonctionnement, une adaptation ainsi qu'un redimensionnement des services de la direction sont nécessaires.

DECIDE

Article 1 : d'adopter la nouvelle organisation de la direction de l'énergie, de l'écologie et du développement durable.

Article 2 : d'autoriser la création de huit postes de catégorie A et d'un poste de catégorie B.

Article 3 : d'autoriser le recours éventuel aux agents non-titulaires pour les postes mentionnés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 décembre 2017

| | |
|--|------------------------------|
| REÇU EN PRÉFECTURE LE : 11 JANVIER 2018 | Pour expédition conforme, |
| PUBLIÉ LE : 11 JANVIER 2018 | le Vice-président, |
| | Monsieur Jean-François EGRON |